

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Secrétariat Général
2023-DEC-58

DECISION

**CONTRAT DE LOCATION LONGUE DUREE POUR UNE PEUGEOT 208 PURE TECH ET
UN PEUGOET PARTNER BLUE HDI**

Le Maire de la Commune de Chanteloup-les-Vignes,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020 donnant au Maire délégation pour traiter les affaires qui relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée Communale,

Considérant la nécessité de renouveler le parc automobile de la commune de Chanteloup-les-Vignes

Considérant la proposition de contrat de location de la société LEASYS,

DECIDE

Article 1^{er} : De confier à la société LEASYS France, 2-10 Boulevard de l'Europe, CS 30183, 78300 POISSY, le contrat de location longue durée pour une Peugeot 208 Pure Tech et un Peugeot Partner Blue HDI pour la commune de Chanteloup-les-Vignes.

Article 2 :

Le coût de la prestation :

- Peugeot 208 Pure Tech : 261,93 € HT soit 311,82 € TTC / mois
- Peugeot Partner Blue HDI : 324,84 € HT soit 385,99 € TTC / mois

Le présent contrat est conclu pour une durée de 60 mois.

Article 3 : La présente décision sera transmise à :

- La Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye
- Le Comptable Public

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le 27 juillet 2023

Signé électroniquement par:
CATHERINE ARENOU



Le 1 août 2023

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20230727-2023-DEC-58-CC
Date de réception préfecture : 01/08/2023